

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. PARISOT Denis, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-001 : Arrêt du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2022

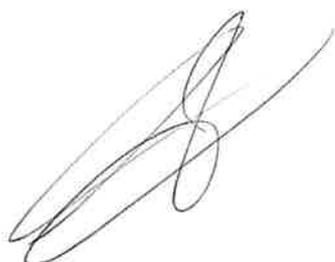
M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 12 décembre 2022 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/23*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 25/37	L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 10	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 35	
<u>Date de la convocation</u> : 27/01/2023	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. PARISOT Denis, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

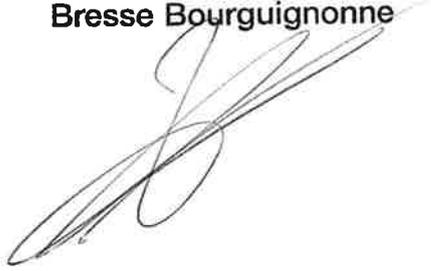
Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 29 novembre 2022 au 23 janvier 2023 :

- Dépenses :
 - Affranchissements La Poste pour une somme de 535,90€ TTC
 - Acquisition téléphone portable chez CORIOLIS pour la chargée de mission santé pour une somme de 214,80€ TTC
 - Acquisition de 2 ordinateurs portables chez ACTIVX pour une somme de 3 129,60€ TTC
 - Frais de formation PSC1 par l'UDSP71 pour une somme de 1 342,10€ TTC
 - Frais de formation Secours en santé mentale par l'INFIPP pour une somme de 3 200€ TTC
 - Frais de réception pour Arcad'Elles et formation PSC1 pour une somme de 80,38€ TTC
 - Frais chez SPAR pour l'action « Programme-Santé-Précarité » pour une somme de 114,81€ TTC
- Ressources humaines :
 - Contrat à durée déterminée de 3 ans au 9 Janvier 2023 pour le chargé de mission LEADER

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023 .

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

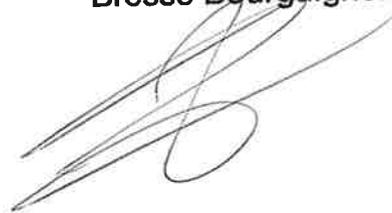


DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37 L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-003 : Validation du contrat « Territoires en action » (TEA) 2022-2028 financé par 2 660 867 euros du Conseil Régional et le FEDER rural 2021-2027

- *Vu la délibération n°2022-044 du 26 septembre 2022 relative à l'engagement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dans l'élaboration du futur contrat Territoires en Action (TEA) avec le Conseil Régional ;*
- *Vu la délibération n°2022-045 du 26 septembre 2022 relative à l'autorisation pour le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du FEDER 2021-2027 sur le développement rural ;*
- *Considérant les échanges avec les porteurs de projets suite aux courriers envoyés le 10 octobre 2022 pour le FEDER rural (avec les 4 fiches-actions européennes) et le 14 octobre pour le TEA (avec les critères régionaux d'éco-conditionnalités et les 5 fiches d'intervention régionale) ;*
- *Considérant les échanges avec les membres du Conseil de développement lors de leur assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022 ;*
- *Considérant les précisions techniques apportées par le Conseil Régional dont la rencontre du 28 novembre 2022 avec les Pays et la formation du 15 décembre 2022 sur les éco-conditions ;*
- *Considérant la décision prise à l'unanimité le 28 novembre 2022 par les membres publics et privés du Comité de Programmation LEADER pour être l'instance de gouvernance locale du TEA et du FEDER rural ;*
- *Considérant les réunions du comité de rédaction et celle du 30 novembre 2022 avec les agents des 4 Communautés de Communes ;*
- *Considérant que les demandes de subvention déposées le 14 décembre 2022 sur la plateforme numérique du Conseil Régional pour les 3 postes éligibles en 2023 au nouveau règlement régional sur l'ingénierie feront l'objet d'une réunion technique le 7 février 2023 avec la Direction Aménagement du Territoire ;*

- *Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 du 12 décembre 2022 qui annonce un budget régional de crise avec des répercussions dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats TEA ;*
- *Vu le courrier du 17 janvier 2023 envoyé à l'élue référente du Conseil Régional pour sa participation au comité syndical du 6 février 2023 et/ou pour acter la fin des négociations du TEA ;*
- *Vu l'accusé réception délivré le 19 janvier 2023 par l'autorité de gestion du FEDER 2021-2027 suite au dépôt de la candidature à l'AMI sur le développement rural avec une liste de 20 opérations ayant déjà fait l'objet d'une lettre d'intention envoyée à la Direction Europe ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023*

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a demandé, lors de la rencontre technique du 28 novembre 2022 avec les Pays, à ce que les contrats « Territoires en action » (TEA) soient délibérés par les structures porteuses dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

La convention TEA, selon le modèle proposé par le Conseil Régional, est structurée autour de 12 articles et 5 annexes (graphe d'objectifs du projet de territoire, fiches par axe d'intervention, maquette financière par axe d'intervention, modèle de fiche-projet et présentation des moyens d'animation et de gouvernance du territoire).

Elle permet notamment de présenter et de définir :

- La stratégie régionale fondée sur les 3 principes de la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) : transition énergétique et écologique, renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière et le développement de l'accueil et l'attractivité régionale, basée sur des logiques de coopération et de complémentarité ;
- La stratégie du territoire à travers une synthèse de son projet de territoire, un croisement avec les priorités du SRADDET et le choix des axes d'intervention pour le contrat TEA ;
- Les engagements réciproques des signataires notamment dans les domaines du pilotage et de la gouvernance du contrat ainsi que pour l'animation territoriale et l'accompagnement des porteurs de projets ;
- Les moyens financiers alloués au contrat TEA pour la période 2022-2026 et sa répartition par axe d'intervention ;
- Les modalités de mise en œuvre du contrat : les étapes de mise en œuvre, la gouvernance territoriale, les modalités d'accès aux fonds du contrat TEA pour les projets de territoire.

Chaque contrat est doté d'une enveloppe financière territorialisée pour la période 2022-2026 relevant de l'autorisation de programme pluriannuelle TEA adoptée le 26 juin 2022 par le Conseil Régional. La ventilation territoriale de cette enveloppe régionale a été réalisée en tenant compte de la fragilité des territoires et de leur poids démographique relatif.

L'attribution des subventions relevant de cette enveloppe territorialisée fera l'objet d'un vote de la Commission Permanente sur chaque projet dans les conditions prévues par le Conseil Régional en respectant chaque étape précisée lors de la rencontre du 28 novembre avec les Pays :

1. Renseignement et complétude par la structure porteuse en lien avec les maîtres d'ouvrage des fiches-projets (selon un modèle régional détaillé et annexé au contrat) qui devront être transmises au Conseil Régional (réfèrent Direction Aménagement du Territoire) 4 à 6 semaines en amont de la programmation et avec les avis favorables attendus au niveau local (fiche projet incomplète irrecevable) ;
2. Appréciation par le Conseil Régional de la recevabilité au regard des fiches par axe (cohérence avec les typologies d'intervention) ;
3. Avis technique d'opportunité du référent territorial à la Direction Aménagement du Territoire ;
4. Identification des projets éligibles dans la programmation 2022-2023 à faire valider par l'instance de gouvernance locale (une programmation 2024-2025 sera à élaborer suite à la présentation d'un bilan

- intermédiaire en comité de pilotage qui est l'instance de suivi du contrat TEA co-présidée par le Président de la structure porteuse et par le Vice-Président du Conseil Régional ; un autre bilan intermédiaire sera à présenter en 2026 avec une projection post élections locales 2026) ;
5. Réunion de l'instance de gouvernance locale (4 à 6 semaines après l'envoi des fiches-projets à la Direction Aménagement du Territoire) qui approuve la programmation et en informe le Conseil Régional par l'envoi du tableau de programmation (tableau régional normé) ;
 6. Informations aux porteurs de projets de leur éligibilité TEA ou non ou demande de compléments à la charge de la structure porteuse ;
 7. Dépôt sur la plateforme numérique du Conseil Régional au stade DCE approuvé (maturité régionale attendue pour instruire les éco-conditions et pour avoir des plans de financement plus précis) et au plus tard le 31 décembre 2025 ;
 8. Inscription de la demande de subvention TEA à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission Permanente du Conseil Régional (sous réserve d'instruction favorable du DCE par la Direction Aménagement du Territoire).

Une attention particulière est portée par le Conseil Régional à la transition énergétique et écologique :

- A travers l'obligation faite à tous les contrats TEA de comporter un axe d'intervention pour « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique » auquel est affecté au minimum 30% de l'enveloppe financière allouée au contrat ;
- Avec une application pour chaque projet soutenu au titre du TEA des éco-conditions lorsqu'il s'agit de bâtiments ou d'aménagements extérieurs (la formation régionale du 15 décembre 2022 sur les éco-conditions a rappelé les attendus régionaux et a fait l'objet d'une annonce sur une nouvelle obligation concernant les projets consommateurs d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – ENAF – avec la réalisation d'une étude de faisabilité dite « Etude SoFo » pour « Sobriété Foncière »).

Conformément aux règles du Conseil Régional, la société civile sera par ailleurs sollicitée pour participer à l'instance de gouvernance du contrat TEA et pour rendre un avis de cette instance sur chaque projet proposé à la programmation.

Les contrats TEA portent sur la période 2022-2026 jusqu'à la fin des mandats municipaux et communautaires en cours. Un avenant de revoyure sera passé à l'issue des élections locales de 2026 ; il couvrira la seconde période du contrat jusqu'à fin 2028 et permettra de modifier le contrat dans ses dimensions stratégique, opérationnelle et/ou financière.

Enfin, les stratégies territoriales présentées dans les contrats TEA permettent aux structures porteuses de candidater à l'AMI FEDER rural avec 32,9 millions d'euros disponibles au niveau régional (sans enveloppes pré-affectées aux 35 TEA potentiels en sachant que les communautés d'agglomération sont inéligibles au FEDER rural car déjà orientées vers le FEDER urbain) ; pour rappel, les 4 fiches-actions européennes mobilisables, via des lettres d'intention, sont :

- « *Renouvellement urbain en milieu rural* »,
- « *Villages intelligents* »,
- « *Mobilité durable rurale*,
- Et « *Tourisme durable, patrimoine et culture* ».

La convention TEA présentée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, annexée à la délibération, est conforme aux attentes du Conseil Régional avec :

- La contribution du projet de territoire aux axes du SRADDET (validée le 16 novembre 2022 par la Direction Aménagement du Territoire suite à sa présentation lors du comité syndical du 26 septembre 2022 et à une réorganisation de la partie sur la coopération avec l'extérieur) ;

- Le graphe d'objectifs de la stratégie territoriale « Cap 2035 » issue du Schéma de Cohérence Territoriale et permettant d'appeler le FEDER rural (validé le 25 novembre 2022 par la Direction Aménagement du Territoire suite à sa présentation de sa version initiale lors du comité syndical du 26 septembre 2022 et à des modifications apportées notamment sur la partie tourisme) ;
- La présentation des moyens d'animation et d'organisation du territoire (validée le 30 novembre 2022 par la Direction Aménagement du Territoire suite à la décision à l'unanimité du 28 novembre des membres publics et privés du Comité de Programmation LEADER d'être l'instance de gouvernance locale du TEA et du FEDER rural) ;
- Et les fiches par axes d'intervention régionale (validées le 3 janvier 2023 par la Direction Aménagement du Territoire suite à leur présentation en version incomplète lors du comité syndical du 26 septembre 2022 et en version amendée lors du comité de programmation LEADER du 28 novembre 2022 mais avec des demandes de précisions concernant celle sur le tourisme suite aux nombreuses inéligibilités identifiées pour le TEA notamment les dépenses de fonctionnement).

S'agissant de la maquette financière, la ventilation locale de l'enveloppe régionale de 2 660 867 euros exclusivement réservés à des projets d'investissement donne :

- 798 260 euros, conformes au minimum régional de 30%, pour l'axe 1 obligatoire sur l'adaptation au changement climatique (le FEDER rural 2021-2027 a été sollicité, par lettres d'intention, pour les travaux envisagés sur plusieurs espaces dégradés en sachant que les maîtres d'ouvrage peuvent également demander le Fonds Vert de l'Etat et, pour les 5 communes concernées en Bresse bourguignonne, le dispositif « *Centralités Rurales en Région* », C2R, non cumulable avec le TEA ; le futur LEADER FEADeR 2023-2027 serait sollicité pour les rénovations énergétiques et le Projet Alimentaire Territorial) ;
- 1 330 433 euros, conformes au maximum régional de 50%, pour l'axe 2 obligatoire sur l'attractivité et les services mais avec un nouveau prérequis régional, depuis le 3 janvier 2023, sur l'éligibilité géographique réservée aux projets structurants se situant sur les communes de l'armature urbaine du SCoT (centralité bressane ainsi que les pôles d'équilibre et de proximité) avec dérogation possible (notamment pour les projets identifiés avant le 3 janvier 2023) et en sachant qu'EFFILOGIS, non cumulable avec le TEA, est prioritaire pour les opérations qui sollicitent moins de 300 000 euros en subvention régionale et qu'ENVI, non cumulable avec le TEA, demeure le financement régional prioritaire pour les communes de moins de 2 000 habitants (le FEDER rural 2021-2027 a été sollicité, par lettres d'intention, pour les projets de Tiers-Lieux ; le futur LEADER FEADeR 2023-2027 permettrait de financer des projets dont de nouvelles infrastructures sportives conformément aux échanges entre une association locale et la Direction Europe) ;
- 88 696 euros pour l'axe 3 facultatif sur la santé avec de nombreux projets exclus du TEA par le Conseil Régional car financés par ailleurs mais, suite à l'annonce régionale du 28 novembre 2022, l'axe santé sera le seul à pouvoir financer des dépenses de fonctionnement en 2023 (donc en plus des 88 696 euros réservés aux projets d'investissement) ;
- 88 696 euros pour l'axe 4 facultatif sur les mobilités avec de nombreux projets exclus du TEA par le Conseil Régional car financés par ailleurs (le FEDER rural 2021-2027 peut intervenir à 60% sur des projets d'au moins 200 000 euros ; le futur LEADER FEADeR 2023-2027 pourra intervenir à 80% pour ceux de moins de 200 000 euros) ;
- 88 696 euros pour l'axe 5 en proposition locale sur le tourisme avec plusieurs observations régionales dont une très forte réserve sur le financement de l'hébergement touristique (le FEDER rural 2021-2027 sera sollicité pour les projets éligibles à la fiche européenne « *Tourisme durable, patrimoine et culture* » ; le futur LEADER FEADeR 2023-2027 serait sollicité notamment pour les actions de communication et, si possible, pour l'hébergement touristique car également inéligible au FEDER sauf pour le Massif du Jura) ;

- et 266 086 euros non affectés à un axe (cette somme, qui respecte la limite régionale de 10% de l'enveloppe, pourra être ventilée sur un ou plusieurs axes en cours d'exécution du contrat par l'instance de gouvernance locale).

L'élaboration de la future programmation 2022-2023 se fera sur la base des fiches projets renseignées depuis octobre 2022 mais en version simplifiée qu'il faudra reprendre en utilisant le modèle régional plus détaillé ; les projets les moins avancés seront pré-identifiés pour la future programmation 2024-2025.

Pour le futur LEADER FEADeR 2023-2027, les informations transmises le 19 décembre 2022 par la Direction Europe sont :

- Sélection, lors de l'Assemblée Régionale des 25 et 26 janvier 2023, des futurs Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER ainsi que les enveloppes FEADeR attribuées ;
- Réunion politique en mars 2023 entre le Conseil Régional et les GAL ;
- Négociations (dite « phase de conventionnement ») jusqu'à l'été 2023 ;
- Et ouverture de l'outil de gestion FEADeR 2023-2027, dénommé EURO-PAC, prévue en septembre 2023 concernant l'intervention LEADER (un « outil minimal » provisoire est annoncé par la Direction Europe qui recommande la plus grande prudence dans la communication auprès des porteurs de projets et « à ne pas encourager le démarrage des opérations »).

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le contrat Territoires en Action (TEA) 2022-2028 financé par le Conseil Régional et le FEDER rural ;
- **AUTORISE M.** le Président à signer tous documents (convention initiale et avenants) relatifs à ce TEA ;
- et **CONFIRME** le Comité de Programmation LEADER comme instance de gouvernance locale du TEA et du FEDER rural.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

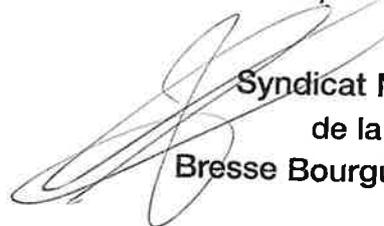


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-004 : Candidature au Plan National pour l'Alimentation PNA sur l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux PAT

- Vu la délibération n°2021-034 du 20 septembre 2021 relative à l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Vu les travaux du comité de pilotage du PAT depuis 2021 ;
- Vu l'appel à projets Plan National de l'Alimentation (PNA) 2022-2023 du 21 novembre 2022 avec une date limite de dépôt au 9 janvier 2023 ;
- Vu la délibération n°2022-057 du 12 décembre 2022 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2023 ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023.

Depuis 2021, le COPIIL du PAT a lancé un premier diagnostic territorial en interne qui a déjà permis d'obtenir certains éclairages intéressants concernant la restauration collective locale et les producteurs locaux. Cependant, afin de déployer un véritable programme d'actions pour une stratégie alimentaire locale visant une autonomie alimentaire durable et résiliente sur le territoire, il est désormais nécessaire de passer à l'échelon supérieur. C'est pourquoi, le COPIIL a souhaité émerger sur l'appel à projet PNA 2022-2023 « PAT émergents » afin d'obtenir la reconnaissance d'un PAT de niveau 1.

Les objectifs de ce projet seront découpés chronologiquement sur 3 ans et seront les suivants :

- Conforter et développer le réseau de producteurs locaux en diversifiant les filières de débouchés et en incitant à l'installation.

- Contribuer à la justice sociale en améliorant la qualité nutritionnelle et l'offre alimentaire en restauration collective et en développant des initiatives territoriales de lutte contre la précarité alimentaire.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives et auprès des restaurateurs.
- Développer l'éducation à l'alimentation des plus jeunes.
- Valoriser le patrimoine alimentaire et agricole local.

Le plan de financement de ce projet sur 36 mois est décomposé de la manière suivante :

- Demande de subvention AAP PNA 2022-2023 : 100 000 euros
- Demande de subvention CD71 : 8 000 euros (sous réserve résultat AAP 2023)
- FEADeR 2023-2027 : 6 286 euros (sous réserve résultat négociations futur LEADER)
- Autofinancement (cotisation PAT) : 28 571 euros

Vingt-trois lettres de soutien (collectivités, associations paysannes, association de santé, producteurs etc.) ont été récoltées pour accompagner la demande de subvention.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** cette demande de subvention et **APPROUVE** cette opération et son plan de financement.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-005 : Demande de subvention départementale 2023 pour la poursuite de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération n°2022-004 du 31 janvier 2022 relative à la demande de subvention départementale pour la poursuite de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Bresse bourguignonne ;*
- *Vu l'appel à projets 2023 publié par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;*
- *Vu la fiche 1.4 « Circuits alimentaires locaux » dont 1.41 « Projet alimentaire territorial » ;*
- *Vu la délibération n°2022-057 du 12 décembre 2022 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2023 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023.*

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avait sollicité une subvention départementale au titre de l'appel à projets 2022 d'un montant de 8 000 euros ce qui correspondait à 40% d'une dépense plafonnée à 20 000. L'objectif était de permettre de poursuivre l'émergence d'un PAT en Bresse par la réalisation d'une étude diagnostic sur le territoire.

Les membres du Comité de Pilotage, nommés lors du comité syndical du 20 septembre 2021, se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année et afin d'être sûrs d'utiliser cet argent à bon escient. Ils ont préféré initier le diagnostic en interne dans un premier temps afin d'identifier le plus précisément possible les manques dans leur diagnostic et donc ainsi mieux cibler l'étude à mener. De ce fait, les 8 000 euros obtenus en 2022 n'ont pas été utilisés.

Par ailleurs, le COPIL souhaite faire évoluer le PAT en obtenant la reconnaissance au niveau 1 (PAT émergent).

Au vu de tous ces éléments, le COPIL a redéposé une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2023 du Conseil Départemental 71 d'un montant de 8 000 euros (ce qui correspond toujours à 40% d'une dépense plafonnée à 20 000) pour la réalisation d'une étude afin de compléter le diagnostic territorial sur des points précis.

Depuis le dépôt de la demande de subvention, le conseil départemental a pris contact avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne afin d'obtenir le cahier des charges de l'étude afin d'instruire cette demande de subvention. Le COPIL s'est réuni le 3 février 2023 pour construire ce cahier des charges qui reste à valider par les membres du comité syndical.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de son appel à projets 2023.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15.10.2023*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

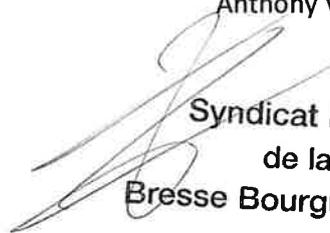


DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-006 : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie 2023

- *Vu l'appel à projets 2023 Soutien des actions de la Prévention de la Perte d'Autonomie publié par la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) avec une date limite de dépôt au 31 janvier 2023*
- *Vu la réunion de présentation du règlement de l'appel à projets 2023 en date du 11 janvier 2023*

Le Syndicat Mixte émerge depuis 2017 sur cet appel à projets pour prévenir la perte d'autonomie chez les seniors de son territoire (formation premiers secours seniors, camion domotique « Chez Moi Sûr »). Au vu des manques pointés par la CFPPA sur notre territoire et de leurs critères pour ce nouvel appel à projets, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne souhaite proposer deux projets distincts pour l'année 2023 :

- Un projet Premiers Secours et Prévention Routière afin de pouvoir proposer 4 sessions de PSC1 seniors et 4 sessions de prévention routière sur différents lieux du territoire. Depuis 2017, le Syndicat Mixte propose aux seniors autonomes grâce au soutien de la CFPPA, des formations PSC1 pour permettre aux seniors vivant à domicile d'avoir les bonnes réactions en cas de problèmes sur un territoire où le temps moyen théorique d'accès aux urgences est plus élevé que la moyenne nationale et régionale. Au fil du temps, il est apparu important de coupler cela à des actions de prévention routière afin de rassurer les personnes âgées sur leurs capacités et de leur permettre de se remettre à niveau. Maintenir la mobilité des personnes âgées en toute sécurité paraît primordial sur un territoire où la mobilité est une des clés de voûte de l'autonomie. Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne demande à la CFPPA une subvention

de 7204 euros pour un projet d'un montant total de 9005 euros soit 80% du montant du projet (maximum autorisé).

- Un projet Bien manger pour bien vieillir qui se décomposera en une conférence sur la thématique de l'alimentation chez les seniors suivi de 4 ateliers en différents endroits du territoire avec une diététicienne (objectifs : adapter ses choix alimentaires aux spécificités liés au vieillissement et à un petit budget, apprendre à décrypter les étiquettes alimentaires et les allégations nutritionnelles). En effet, il est démontré que les seniors mangent souvent peu pour diverses raisons (budget restreint, perte du plaisir des repas lié à la solitude, moins d'activité physique etc.) sans prendre en compte les besoins spécifiques liés au vieillissement. Une alimentation inadéquate peut induire une perte musculaire et donc une perte d'autonomie. Par conséquent, pour bien vieillir à domicile, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne demande à la CFPPA une subvention de 4764.48 euros pour un projet d'un montant total de 5995.60 euros soit 80% du montant du projet (maximum autorisé).

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** ces deux demandes de subvention auprès de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie dans le cadre de son appel à projets 2023.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-007 : Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2022 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article R.133-16 du code du tourisme ;
- Vu l'article 7 des statuts de l'Office de Tourisme ;
- Vu la délibération du 24 janvier 2023 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays adoptant les budgets 2022, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que l'article R.133-16 du code du tourisme prévoit que le compte financier de l'Office de Tourisme (compte administratif et compte de gestion) soit transmis au comité syndical pour approbation. Ce compte financier de l'Office de Tourisme a été adopté en comité de direction du 24 janvier 2023. Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente le compte financier 2022 du budget principal et du budget annexe de l'Office de Tourisme, tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte financier 2022 du budget principal et du budget annexe de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15.02.2023

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 9

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-008 : Présentation du plan d'actions 2023 de l'Office de Tourisme

M. le Président indique que le plan d'actions 2023 de l'Office de Tourisme a été validé par le comité de direction de l'Office de Tourisme le 29 novembre 2022. Il permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année à venir.

Mme la Présidente de l'Office de Tourisme présente le plan d'actions 2023 de l'Office de Tourisme tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan d'actions 2023 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-009 : Approbation des budgets principal et annexe 2023 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L. 133-8 du code du tourisme ;
- Vu la délibération du 24 janvier 2023 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays approuvant les budgets 2023, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

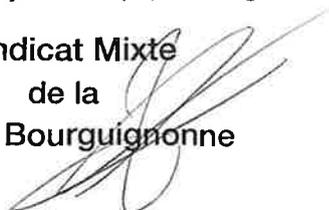
M. le Président indique que le code de tourisme et son article L. 133-8 précisent que « le budget et les comptes de l'office du tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ». Ce dispositif vise à garantir une parfaite adéquation et transparence entre l'office de tourisme et la collectivité territoriale. Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente les budgets 2023, principal et annexe, de l'Office de Tourisme, comme joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les budgets 2023, principal et annexe « activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

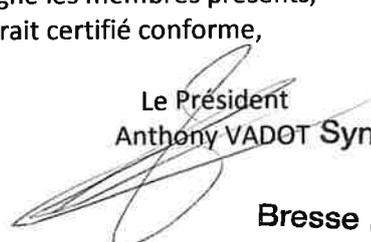
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-010 : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme

- Vu l'article L. 133-7 du code du tourisme, précisant le budget de l'office de tourisme sous forme d'établissement industriel et commercial ;
- Considérant le plan d'actions 2023 de l'EPIC-Office de Tourisme ;

M. le Président explique que le budget 2023 de l'Office de Tourisme prévoit une subvention du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à hauteur de 233 000 euros. De plus, une convention d'objectifs et de moyens peut être signée entre le Syndicat Mixte et l'Office de Tourisme. Le projet 2023 de cette convention est présenté en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** une subvention de 233 000 euros à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- **APPROUVE** la convention 2023 d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'Office de Tourisme et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 9

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-011 : Compte de gestion 2022 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le Comptable Public ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, indique que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols » a bien été transmis par le Comptable Public et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols », dressé pour l'exercice 2022, par le Comptable Public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

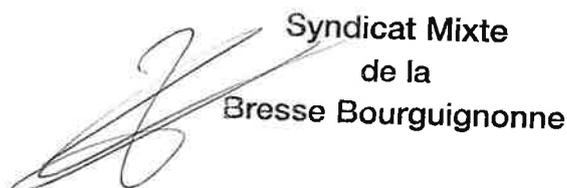


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 25/37 L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Date de la convocation : 27/01/2023
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-012 : Adoption compte administratif 2022 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023 ;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2022. Le compte administratif 2022 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté sous forme de tableau de synthèse du budget 2022 par compétence et détaillé par article, tel qu'annexé.

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle.

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe « Instruction du droit des sols ».

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37 L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Date de la convocation : 27/01/2023

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-013 : Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2022 tels que présentés en annexe.

Vu le résultat au 31 décembre 2022 du budget annexe pour un montant de 0.00 euros en fonctionnement et + 24 631.80 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de 0.00 euros en fonctionnement et de – 5 146.40 euros en investissement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : 19 485.40 euros
- Recettes de fonctionnement (article 002) : 0.00 euros

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

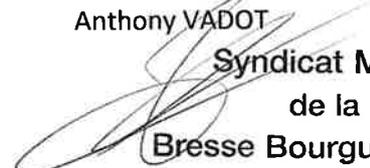


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-014 : Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2023

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2023 organisé lors du Comité syndical du 12 décembre 2022 ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023 ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, présente le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour 2023, sous forme d'un tableau de synthèse du budget 2023 par compétence. Ce budget est détaillé par article tel qu'annexé.

Fonctionnement :

- Dépenses : 230 498 €
- Recettes : 230 498 €

Investissement :

- Dépenses : 15 394 €
- Recettes : 20 331 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe « Instruction du droit des sols », pour l'année 2023, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023– 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-015 : Validation de l'annexe financière 2023 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2023 organisé lors du Comité syndical du 12 décembre 2022 ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023 ;

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances payables en avril et en aout ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune.

Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 50 communes concernées en 2023, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2022 (du 16 décembre 2021 au 15 décembre 2022).

Communes	Equivalents PC 2022	Clé de répartition (%)	Avance payable en avril 2023	Avance payable en aout 2023	Coût prévisionnel 2023
L'ABERGEMENT STE COLOMBE	73,7	4,07	3 135,24	3 135,24	8 957,83
BANTANGES	13	0,72	554,64	554,64	1 584,68
BAUDRIERES	46,5	2,56	1 972,04	1 972,04	5 634,41

BEAUREPAIRE EN BRESSE	28,4	1,57	1 209,42	1 209,42	3 455,48
BOSJEAN	18,8	1,04	801,14	801,14	2 288,98
BRANGES	100,3	5,53	4 259,92	4 259,92	12 171,20
BRIENNE	19,8	1,09	839,66	839,66	2 399,02
BRUAILLES	49,8	2,75	2 118,41	2 118,41	6 052,59
CHAMPAGNAT	8	0,44	338,94	338,94	968,41
LA CHAPELLE NAUDE	15,7	0,87	670,19	670,19	1 914,82
LA CHAPELLE THECLE	19,2	1,06	816,55	816,55	2 333,00
CUISEAUX	59,2	3,27	2 518,97	2 518,97	7 197,07
CUISERY	51,5	2,84	2 187,73	2 187,73	6 250,67
DICONNE	9,5	0,52	400,57	400,57	1 144,49
DOMMARTIN LES CUISEAUX	23,8	1,31	1 009,13	1 009,13	2 883,23
LE FAY	35,4	1,95	1 502,14	1 502,14	4 291,83
FLACEY-EN-BRESSE	8,7	0,48	369,76	369,76	1 056,45
LA FRETTE	11,5	0,63	485,31	485,31	1 386,59
FRONTENAUD	34,4	1,90	1 463,63	1 463,63	4 181,79
LA GENETE	22	1,21	932,10	932,10	2 663,14
JUIF	16,2	0,89	685,59	685,59	1 958,84
LESSARD EN BRESSE	24,7	1,36	1 047,65	1 047,65	2 993,28
MERVANS	33,4	1,84	1 417,41	1 417,41	4 049,73
LE MIROIR	27,8	1,53	1 178,60	1 178,60	3 367,44
MONTAGNY PRES LOUHANS	16,8	0,93	716,40	716,40	2 046,87
MONTCONY	9,9	0,55	423,68	423,68	1 210,52
MONTPONT EN BRESSE	40,6	2,24	1 725,54	1 725,54	4 930,11
MONTRET	21,8	1,20	924,40	924,40	2 641,13
ORMES	22,8	1,26	970,61	970,61	2 773,18
OUROUX SUR SAONE	118,2	6,50	5 007,12	5 007,12	14 306,06
RATTE	22,6	1,25	962,91	962,91	2 751,18
ROMENAY	70,5	3,89	2 996,58	2 996,58	8 561,66
SAGY	68,1	3,76	2 896,44	2 896,44	8 275,53
SAILLENARD	36,4	2,01	1 548,36	1 548,36	4 423,89
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	48,2	2,66	2 049,08	2 049,08	5 854,50
SAINTE CROIX	28,4	1,57	1 209,42	1 209,42	3 455,48
SAINT ETIENNE EN BRESSE	30,4	1,68	1 294,15	1 294,15	3 697,58
ST GERMAIN DU BOIS	77,7	4,29	3 304,71	3 304,71	9 442,03
SAINT GERMAIN DU PLAIN	64,5	3,56	2 742,37	2 742,37	7 835,35
SAINT MARTIN DU MONT	4,5	0,25	192,58	192,58	550,24
SAINT USUGE	55,6	3,07	2 364,91	2 364,91	6 756,89
SAINT VINCENT EN BRESSE	23,7	1,31	1 009,13	1 009,13	2 883,23
SAVIGNY EN REVERMONT	30,7	1,69	1 301,86	1 301,86	3 719,59
SENS SUR SEILLE	13,1	0,72	554,64	554,64	1 584,68
SERLEY	29,6	1,63	1 255,64	1 255,64	3 587,53
SIMANDRE	93,1	5,14	3 959,49	3 959,49	11 312,83
SORNAY	61	3,36	2 588,31	2 588,31	7 395,16
THUREY	19,3	1,06	816,55	816,55	2 333,00

TRONCHY	9,4	0,52	400,57	400,57	1 144,49
VARENNES SAINT SAUVEUR	44,7	2,47	1 902,71	1 902,71	5 436,32
TOTAL	1 812,9	100	77 032,9	77 032,9	220 094

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'actualisation annuelle 2023 de l'annexe financière à la convention.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/10/2023*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-016 : Compte de gestion 2022 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le Comptable Public ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, indique que le compte de gestion du budget principal a bien été transmis par le Comptable Public et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022, par le Comptable Public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 25/37 L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9
Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-017 : Adoption compte administratif 2022 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023 ;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2022. Le compte administratif 2022 dressé par M. le Président, Anthony VADOT, ordonnateur est présenté sous forme de tableau de synthèse du budget 2022 par compétence et détaillé par article selon le document en annexe. Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du Comité syndical, autre que le Président pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle.

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le compte administratif 2022 du budget principal.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT **Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-018 : Affectation des résultats du budget principal

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2022 tels que présentés en annexe. Vu le résultat au 31 décembre 2022 du budget pour un montant de + 28 160.66 euros en fonctionnement et – 45 878.23 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de + 40 440.13 euros en fonctionnement et + 27 911.02 euros en investissement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

Fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 55 783.58€

Investissement :

- Déficit d'investissement reporté (article 001) : 17 967.21 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 12 817.21€

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-019 : Vote du budget principal 2023

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2023 organisé lors du Comité syndical du 12 décembre 2022 ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023 ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, présente le budget principal sous forme d'un tableau de synthèse du budget 2023 par compétence et détaillé par article tel qu'annexé.

Fonctionnement :

- Dépenses : 765 511 €
- Recettes : 765 511 €

Investissement :

- Dépenses : 94 718 €
- Recettes : 94 718 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget principal pour l'année 2023, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

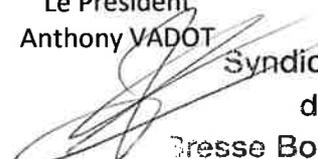
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT


Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37 L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Date de la convocation : 27/01/2023

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-020 : Vote de la participation des communautés de communes

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2023 organisé lors du Comité syndical du 12 décembre 2022 ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023 ;

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « *Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte.* »

Il indique que le Syndicat mixte devra en 2023 :

- Verser une subvention de fonctionnement pour l'Office de tourisme de Pays au regard de la dynamique au sein de l'Office qui poursuit la mise en œuvre de projets d'animation locale et de valorisation du territoire et de ses acteurs.
- Faire le bilan du SCoT et continuer d'accompagner les communes et les communautés de communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et leurs projets urbains avec le SCoT.
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels dont LEADER, TEA, contrat local de santé et poursuivre les réflexions autour d'un PAT, projet alimentaire territorial.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

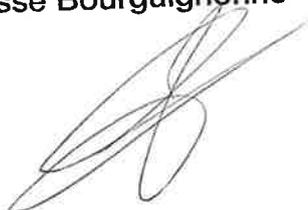
Communauté de communes	Pop. municipale au 1 ^{er} janvier 2023	Proposition en € par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Proposition en € par habitant / SCoT	Sous-total compétence SCoT	Proposition en € par habitant / Développement local	Sous-total compétence Développement local	Participation 2023
Bresse Louhannaise Intercom'	28 291	3,51	99 301,41	0,50	14 145,50	2,07	58 562,37	172 009,28
Terres de Bresse	22 422	3,51	78 701,22	0,50	11 211,00	2,07	46 413,54	136 325,76
Bresse Revermont 71	9 898	3,51	34 741,98	0,50	4 949,00	2,07	20 488,86	60 179,84
Bresse Nord Intercom	6 537	3,51	22 944,87	0,50	3 268,50	2,07	13 531,59	39 744,96
TOTAL	67 148		235 689,48		33 574,00		138 996,36	408 259,84

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation des communautés de communes telle qu'indiquée ci-dessus, pour l'année 2023, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

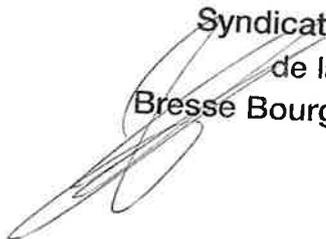


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 février 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 26/37 L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35
Date de la convocation : 27/01/2023

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme SAGNARD Catherine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme CHEVALLIER Martine, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-021 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole ;
- Considérant la réunion de bureau du 23 janvier 2023 ;

M. le Président explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire compte-tenu du décalage des versements des subventions.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Les conditions proposées pour 2023 par le Crédit agricole sont les suivantes (au 25 janvier 2023) :

- Objet : Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
- Montant : 200 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (valeur actuelle au 25/01/2023 : 2.35%) + 0,80%
- Taux plancher : 0,80%
- Commission de réservation : 200,00 Euros
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre-est un emprunt de 200 000 Euros.

- **AUTORISE** le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/2023.*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

